

Conseil d'administration

Jeudi 29 juin 2023 - Compte-rendu

SONT PRÉSENTS :

- M. TELLIER, (*Proviseur du lycée*), M. RICHARD (*Proviseur adjoint*), Mme MONNIER (*gestionnaire-agent comptable*),
- (*représentant(e)s des personnels d'éducation*) Mme ROUSSEAU, Mme CHATELIER SOUR, Mme DUFOURNAUD, M. DAVID, Mme GUENEVEUX-HANTRAYE, M. FLANET, M. TANTER, Mme TORDJMAN;
- (*représentantes ATOSS*) M. CHAICH, Mme BRIN, Mme SERVAUX;
- (*représentants des élèves*) Mme PERSAN;
- (*représentant(e)s des parents d'élèves*) Mme TOSCHINI, M. PERSAN, Mme BECAVIN, Mme DROUET;
- *Représentant de la région Pays de la Loire : M. BUF*

SONT EXCUSÉS :

- Mme VAIRE

M. TELLIER, Proviseur, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h15. Le quorum de membres présents étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

M. PERSAN, représentant des parents, assure le secrétariat de la séance.

- Approbation du procès-verbal du conseil du 11 avril 2023

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation du procès-verbal du conseil du 11 avril 2023 :

Présents :	19	Contre :	Abstention :	Pour : 19
-------------------	-----------	-----------------	---------------------	------------------

V. AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Autorisation de recrutement postes AED par le chef d'établissement

Nombre de postes pour 2023-2024 : 6,4 ETP comme en 2022-2023

Présents :	19	Contre :	Abstention :	Pour : 19
-------------------	-----------	-----------------	---------------------	------------------

- Convention avec le Lycée Douanier ROUSSEAU – Laval

Autorisation de signer une convention d'adhésion au service d'administration de paye pour les AED

Présents :	19	Contre :	Abstention :	Pour : 19
-------------------	-----------	-----------------	---------------------	------------------

- Convention Exposition Arts Plastiques

Projet d'exposition d'œuvre dans la salle « ronde » : convention avec Benjamin ARNAULT qui viendrait exposer ses œuvres au 2eme semestre 2023.

Présents :	19	Contre :	Abstention :	Pour : 19
-------------------	-----------	-----------------	---------------------	------------------

- Convention « Lignes de Vie »

Agencement sur les toitures terrasses pour permettre aux techniciens intervenants sur les toits d'être en sécurité (Installation contrôle et maintenance de lignes de vie) pour un montant de 640 euros annuels avec la société Selti Ouest

Présents : 19	Contre :	Abstention :	Pour : 19
----------------------	-----------------	---------------------	------------------

- Groupement Région MEMPSA 2024

Adhésion à un groupement de commande pour la maintenance des installations de chauffage Pour bénéficier notamment du SAV de la région et son expertise dans la viabilisation. Prise en charge à partir de 2024.

En septembre 2023, dans l'enceinte du lycée Camille Claudel, une demi-journée de présentation du logiciel OPALE sera faite aux proviseurs et gestionnaires de tous les lycées du département. L'agent comptable a besoin de l'autorisation du CA pour pouvoir établir une facture au rectorat afin de régler les frais de réception (boissons chaudes et petits gâteaux)

Le CA autorise-t-il l'agent comptable à établir une facture des frais de restauration au rectorat ?
Montant de 0,5 € par personne (fixé par le rectorat).

Présents : 20	Contre :	Abstention :	Pour : 20
----------------------	-----------------	---------------------	------------------

- DBM pour vote

Prélèvement sur fonds de réserve de 6000 euros jusqu'au mois de décembre, pour financer des solutions de reprographie.

Financement de deux imprimantes pour la vie scolaire et d'un copieur pour le pôle scientifique.

Présents : 20	Contre :	Abstention :	Pour : 20
----------------------	-----------------	---------------------	------------------

VII. QUESTIONS PEDAGOGIQUES :

- Projet d'établissement

Le projet est établi pour les années 2023 à 2027.

En parallèle, existe un contrat d'objectif dans lequel se trouvent des indicateurs permettant de mesurer les éléments décrits dans le projet.

Présents : 20	Contre :	Abstention :	Pour : 20
----------------------	-----------------	---------------------	------------------

- Protocole de prévention et de lutte contre le harcèlement

M. BUF ayant des obligations quitte le conseil d'administration à 19h25 faisant passer le nombre de membres de 20 à 19.

Le protocole est un document légal où sont formalisés les différents aspects du harcèlement son repérage et sa prise en charge.

Mme Tordjman indique que des fiches pratiques seront mises à disposition à partir de la rentrée ainsi que l'intervention de l'AROEVEN auprès des élèves délégués de classe.

Présents : 19	Contre :	Abstention :	Pour : 19
----------------------	-----------------	---------------------	------------------

Motion des personnels enseignants, des représentants des parents, des élèves et des personnels ATOSS

Objet : motion expliquant le rejet de la répartition de la Dotation Globale Horaire

Encore une fois, la fin d'année scolaire est très proche et nous ne connaissons pas les moyens qui seront réellement attribués au lycée pour effectuer la prochaine rentrée. Cette situation ne s'explique que par la prévision très (trop) juste des moyens humains et une gestion uniquement comptable de la scolarité des élèves.

Comment voter ce soir une répartition qui sera peut-être demain complètement différente ?

La décision prise par les services du Rectorat pourrait avoir des conséquences sur les postes fixes d'enseignants et aussi sur le nombre d'heures des blocs de moyen provisoire qui risquent d'impliquer de nombreux déplacements entre établissements du fait du peu d'heures constituant ces blocs (notamment des blocs de moyen provisoire de moins de 9 heures). Cette décision aura aussi des conséquences sur les effectifs par classe et l'impossibilité d'accueillir de nouveaux élèves en cours d'année comme cela peut arriver. Nous, enseignants, parents d'élève, élèves et agents, du lycée Camille Claudel, exprimons notre refus de valider une structure avec tant d'imprécisions venant du Rectorat, et contre des conditions d'enseignement difficiles en raison du nombre d'heures postes allouées.

La motion signée par les représentants est annexée au présent document.

Présents : 19	Contre : 15	Abstention : 4	Pour :
----------------------	--------------------	-----------------------	---------------

M. TELLIER propose un nouveau CA pour représenter cette question jeudi 6 juillet 2023.

▪ Information PACTE

Le budget PACTE estimé à ce jour est de 46 x1250 €.

Le document présentant actuellement le projet PACTE n'étant pas un document « officiel », aucune décision ne sera prise ce jour.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Une question sur les heures de professeur non assurées a été posée.

M. RICHARD indique que sur 33000 heures dispensées 5,8% n'ont pas pu être assurées ce qui ne signifie pas que les enseignants ne soient pas présents dans l'établissement.

47% des heures sont liées à l'institution (formations, réunions etc...)

53% sont liées à des raisons personnelles essentiellement pour des raisons de santé.

Les cours de spécialités sont non déplaçables.

Certaines heures sont « auto remplacées » par certains enseignants en reportant les cours manqués à des horaires libres dans les emplois du temps et parfois sans être face à la classe, en prenant par exemple en particulier des élèves en difficulté.

L'ordre du jour étant épuisé, M. TELLIER, Proviseur, lève la séance à 20h40.

Motion des personnels enseignants, des représentants des parents, des élèves et des personnels ATOSS

Objet : motion expliquant le rejet de la répartition de la Dotation Globale Horaire

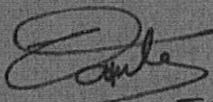
Encore une fois, la fin d'année scolaire est très proche et nous ne connaissons pas les moyens qui seront réellement attribués au lycée pour effectuer la prochaine rentrée. Cette situation ne s'explique que par la prévision très (trop) juste des moyens humains et une gestion uniquement comptable de la scolarité des élèves.


Comment voter ce soir une répartition qui sera peut-être demain complètement différente ?

La décision prise par les services du Rectorat pourrait avoir des conséquences sur les postes fixes d'enseignants et aussi sur le nombre d'heures des blocs de moyen provisoire qui risquent d'impliquer de nombreux déplacements entre établissements du fait du peu d'heures constituant ces blocs ou la non-affectation de ces postes (notamment des blocs de moyen provisoire de moins de 9 heures). Cette décision aura aussi des conséquences sur les effectifs par classe et l'impossibilité d'accueillir de nouveaux élèves en cours d'année comme cela peut arriver.


Nous, enseignants, parents d'élève, élèves et agents, du lycée Camille Claudel, exprimons notre refus de valider une structure avec tant d'imprécisions venant du Rectorat, et contre des conditions d'enseignement difficiles en raison du nombre d'heures postes allouées.

Les personnels enseignants:


F. Franca


FLANET

représentants élèves :


PERSAN A

représentants parents :



OROUET

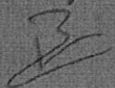

BEAUVIN

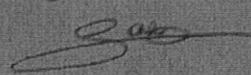

TOSCHINI


PERSAN


Représentants ATOSS



Chaïbi Ramadan

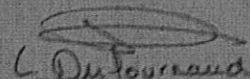

BLIN L



SENEVEUX ANNE


Personnels enseignants :


S. ROUSSEAU


S. CHETELIER-SREIN


L. DUJOURNAUD


A. GUYEVEUX-HANTRAYE


S. DAVID